

UN RÉSEAU GLOBALEMENT EXCELLENT



Mandaté par le Conseil national des barreaux, Alain Bensoussan, avocat au Barreau de Paris, a remis en juin dernier un rapport qui s'il pointe quelques difficultés reconnaît les qualités du RPVA. Un rapport sur lequel beaucoup de spéculations ont couru avant sa remise. L'avocat spécialisé dans les nouvelles technologies fait le point.

EN QUOI CONSISTAIT VOTRE LETTRE DE MISSION ?

J'avais pour objectif d'analyser les problèmes rencontrés par les utilisateurs. Et en fonction de ce diagnostic, je devais tenter d'apporter une réponse précise afin d'améliorer l'efficacité de ce système.

COMMENT AVEZ-VOUS PROCÉDÉ POUR FAIRE CE RAPPORT ?

J'ai défini 5 catégories d'utilisateurs. Cela allait du cabinet d'avocats au Réseau privé virtuel justice (RPVJ). J'ai mené des entretiens pour connaître leurs réelles difficultés et je me suis aussi servi de ce que je connaissais de ce réseau pour établir un diagnostic objectif de la situation.

AVIEZ-VOUS UN A PRIORI SUR LE RPVA SUITE AUX MULTITUDES DE CRITIQUES QUI ONT SUIVI SA MISE EN ŒUVRE ?

Je n'avais d'a priori ni négatif, ni positif. Je connais bien ce système pour l'avoir étudié à plusieurs reprises notamment lors des premières sessions de formation que j'ai dirigé à Paris ou lors de l'édition 2011 de l'ANAAFATECH. J'avais aussi

étudié ce dispositif pour mon ouvrage sur le sujet. Cette connaissance du système m'a permis de faire un constat des données économiques, techniques et juridiques dans lequel doit évoluer le RPVA. J'ai ainsi pu réaliser une analyse dans un environnement économique et juridique précis.

AVEC QUI AVEZ-VOUS TRAVAILLÉ SUR CE RAPPORT ?

Avec de nombreux confrères mais aussi les directions juridiques et informatiques du Conseil national. Mon projet d'ouvrage m'avait déjà obligé à me rapprocher des utilisateurs réguliers du RPVA Paris et celui des régions. Interroger le directeur informatique du Conseil national m'a permis d'avoir une vision très détaillée de la situation. Mon travail a été facilité en outre par le travail important de la commission « Intranet et technologies » et notamment de sa présidente, Clarisse Berrebi.

A QUELLE CONCLUSION, PARVEZ-VOUS ET POURQUOI ?

Les RPVA de Paris et des régions sont excellents. Ils ont connu les difficultés normales d'un réseau en cours de création. Mais après la phase de déploiement vient la phase de robustesse pour un réseau de

ce type. Je démontre que la majorité des difficultés proviennent des utilisateurs et notamment les cabinets d'avocats et du RPVJ.

Que ce soit pour le RPVA Paris ou le RPVA régions, le réseau en lui-même est globalement excellent même s'il connaît quelques imperfections. Mais le RPVA Paris ne reposant que sur un réseau logiciel me paraît plus intéressant économiquement. Cela en raison de l'évolution des nouvelles technologies. Dans une logique d'optimisation des coûts, le RPVA Paris est une meilleure solution.

MAIS VOUS SOUHAITEZ CONSERVER TOUT DE MÊME LE RÉSEAU CRÉÉ PAR NAVISTA ?

Les deux peuvent cohabiter sans problèmes. Cette solution est parfaitement opérationnelle pour nombres de cabinets. Tout dépend bien sûr de ce que l'on souhaite en faire. Le réseau RPVA région est plus riche en services annexes (télétravail ou signature électronique par exemple) mais pour beaucoup de cabinets d'avocats, la solution d'un RPVA logiciel est amplement suffisante notamment en ce qui concerne la sécurité du transport, donnée essentielle pour les avocats.